

Adresse de la société populaire des amis de la Constitution de Lagny félicitant la Convention sur son décret d'abolition de l'esclavage, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des amis de la Constitution de Lagny félicitant la Convention sur son décret d'abolition de l'esclavage, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 643;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32954_t1_0643_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

32

Les maire, officiers municipaux, et agent national d'Ozouer-le-Repos, district de Melun, département de Seine-et-Marne, envoient le reste des déponilles de leur église, consistant en un calice et sa patène, un soleil, un ciboire, une boîte aux huiles; ensemble du poids de 8 mares 2 onces 2 gros. Ils ne reconnoissent de culte que celui de la raison et de la philosophie. Ils terminent par demander la conservation de leur temple pour y entendre les lois, et y célébrer par des fêtes civiques la gloire des généreux défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (1).

33

La société populaire des amis de la constitution, séante à Lagny, félicite la Convention nationale sur son décret du 16 pluviôse. Il vous reste encore un pas, ajoutent ces patriotes, c'est le choix des hommes qui doivent aller mettre ce décret à exécution. Que la mort frappe le dernier des tyrans; que les chaumières soient en paix et les lois en vigueur: alors, législateurs, vous jouirez du fruit de vos travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

34

La société républicaine de Gondreville annonce qu'elle a vu avec joie le gouvernement révolutionnaire, et promet de le soutenir de tous les efforts de son zèle. Notre temple est celui de la raison, disent ces patriotes; on n'y entend prêcher que la saine morale. Ils ont déjà envoyé au creuset national l'argenterie de leur église, à laquelle ils joignent onze couverts, douze cuillers à café, deux cuillers à ragoût, une cuiller à potage et un huillier; le tout d'argent. Notre petite commune vient de fournir, pour les défenseurs de la patrie, 60 chemises, une paire de souliers, deux draps et 199 liv. Le voisinage des armées de la Moselle et du Rhin nous contraints de vous demander quelques secours en grains.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des subsistances pour la dernière demande (3).

35

La société populaire d'Avesnes offre à la patrie un jeune cavalier monté et équipé, qui a

déjà donné des preuves de civisme à la journée du 16 août 1792.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Avesnes, 5 vent. II] (2)

« Liberté, égalité, unité, indivisibilité de la République, ou la Mort.

Citoyens législateurs,

La société populaire et révolutionnaire d'Avesnes occupée sans relâche, et à l'exemple de ses représentants, des moyens de faire triompher la liberté et l'égalité et de porter la terreur dans l'âme des despotes fait hommage à la Convention nationale d'un cavalier armé et équipé.

Ce citoyen, quoique jeune encore, a par sa bravoure, mérité notre estime, et nous osons l'affirmer, se rendre digne de la vôtre.

On peut avec justice lui appliquer ces beaux vers de Corneille :

*Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes biens
[nées*

La valeur n'attend pas le nombre des années.

Dans la glorieuse journée du 10 août, n'ayant pour toute arme qu'un bâton, il poursuivit jusque dans leurs repaires les satellites du tyran, il leur fit mordre la poussière et contribua de cette manière à ébranler la sellette capétienne que vous avez depuis si courageusement renversée. Cette belle action nous fait espérer, que comme il l'a juré dans notre sein, il imitera le jeune Barra, et que comme lui il se couvrira de gloire.

La société, citoyens représentants, pénétrée de respect et d'admiration pour vos pénibles et glorieux travaux, pour le gouvernement révolutionnaire que vous venez de créer, pour votre décret qui rend à la liberté les noirs nos frères, vous invite à rester à votre poste et à continuer de lancer du sommet de la Montagne, la foudre qui doit écraser les races royales, nobiliaires et sacerdotales, purger le globe de tous ses reptiles, l'horreur du genre humain et asseoir sur des bases solides, la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République.

Vive le peuple français et ses représentants, périssent les tyrans et leurs esclaves! Ni trêve, ni paix avec ces brigands. S. et F. ».

DARCY, BOSSUT, GAU, BICHEMIN.

(Applaudi.)

36

L'agent national provisoire de La Montagne (3) annonce que les citoyens ont donné, pour les défenseurs de la patrie, 1521 chemises, et qu'ils veulent tous plus activement encore, et

(1) P.V., XXXII, 395. Voir ci-dessus, même séance, n° 3.

(2) C 295, pl. 988, p. 6; *Débats*, n° 530, p. 186; *Bⁱⁿ*, 12 vent. *Audit. nat.*, n° 526. Mention dans *C. Eg.*, n° 562; *Mon.*, XIX, 609; *J. Fr.*, n° 525; *J. univ.*, n° 1561; *J. Sablier*, n° 1173.

(3) Aveyron.

(1) P.V., XXXII, 394. *Bⁱⁿ*, 18 vent. (2^e suppl.).

(2) P.V., XXXII, 395. *Bⁱⁿ*, 12 vent.; *J. Sablier*, n° 1173.

(3) P.V., XXXII, 395. *Bⁱⁿ*, 18 vent. (2^e suppl.).